

Rapport de Durabilité 2023

Les entreprises du groupe GecoH SA, Régence Production SA, GVA Montres, GVA Cadrans SA, Timeless Manufacture SA sont des entreprises de production industrielle spécialisées dans les métiers horlogers et joailliers.

Ce présent rapport de durabilité établi décrit les mesures instaurées à l'issues de cette année 2023.

Les entreprises s'engageant à se certifier auprès du Responsible Jewellery Council, débutent l'exercice du Devoir de diligence conformément aux étapes du guide de l'OCDE, à travers un questionnaire de connaissances de ses partenaires commerciaux KYC. Pour cela les entreprises de groupe ont créé un système de gestion, qui permettra de rester attentif au bon retour des formulaires émis et reçu. Et permettre aussi la réunion de façon annuelle dans le but de traiter les résultats et suivre l'évolution de la démarche. Ce comité fera part de toute dérive au comité directeur afin de prendre des mesures correctives et traiter le risque associé au partenaire identifié.

En raison de la nouveauté de ce système de gestion sont actuellement concernées par un questionnaire KYC les parties prenantes de premier rang. L'objectif étant d'élargir le périmètre traité au cours des années à venir.

Il est important de signaler que le système jusqu'à présent en place a permis de détecter aucuns risques ni signaux d'alertes.

Ces questionnaires permettent de traiter les informations relatives aux aspects économiques mais aussi sociétaux et environnementaux associés.

Dans le cadre de leurs activités, les entreprises du groupe sont en possession du choix de sélection du fournisseurs/partenaire et ainsi les critères précis permettent de s'assurer des bonnes pratiques de ces derniers. Les critères permettant d'approuver un fournisseur sont décrits dans le Code de Conduite et plus globalement basés sur la réputation, l'ancienneté de la relation d'affaire, leur engagement au RJC, etc... Il peut arriver que les sociétés soient approvisionnées par des fournisseurs sélectionnés par les clients dans ce cas elles n'ont pas le pouvoir décisionnel sur l'achat de matière précieuse, diamant ni pierre de couleur. Cependant le questionnaire KYC permet d'identifier aussi de la part des clients les informations relatives à la chaîne d'approvisionnement.

Secondement, sous l'aspect des droits humains, les entreprises ont procédé à une analyse de risque. Ne relevant aucunes dérives relatives à leurs décisions concernant le respect des droits de l'homme, ni même aussi loin qu'est leur vision sur la chaîne d'approvisionnement.

De plus, un système de gestion des plaintes a été mis à jour afin de pouvoir identifier, gérer et traiter pour corriger à terme chaque risque lié à cet aspect de droit humain et ce de manière conforme au guide des nations unies.

Troisièmement, sous l'aspect environnemental lors de la mise en place de la certification RJC, de nouvelles mesures ont été instaurée afin de d'implémenter un système de gestion plus complet. Ce nouveau système englobe les risques environnementaux liés aux consommations de déchets et d'énergie ayant lien avec les activités industrielles et permet d'assurer le suivi, l'analyse et d'établir des plans d'actions pour tendre vers amélioration environnementale continue.

La direction

..... (Signatures)